



## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE  
REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT – PROGRAMME 2016**

## **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**Date limite de remise des offres :**

**Lundi 27 juin 2016 à 12h00**

***Marché : 2016\_CCPG\_PI\_005***

## REGLEMENT de CONSULTATION

### S O M M A I R E

---

Article 1 <sup>er</sup> – Objet de la consultation .....	3
Article 2 – Conditions de la consultation .....	3
<b>2.1 Etendue et mode de consultation.....</b>	<b>3</b>
<b>2.2 Délai d'exécution .....</b>	<b>3</b>
<b>2.3 modifications de détail au dossier de consultation .....</b>	<b>3</b>
<b>2.4 Délai de validité des offres .....</b>	<b>3</b>
Article 3 – Présentation des offres .....	3
Article 4 – Jugement des offres .....	6
Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des offres .....	9
Article 6 – Renseignements complémentaires .....	9

## Article 1er - OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du programme 2016.

## Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Etendue et mode de la consultation

La présente consultation est lancée pour l'attribution d'un marché selon la procédure adaptée conformément aux articles 27 et 90 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

### 2.2 Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement

### 2.3 Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de transmettre au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres des modifications de détail apportées au dossier de consultation ainsi que des renseignements complémentaires éventuels portant sur les cahiers des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## Article 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est délivré gratuitement.

La Collectivité cessera d'expédier des dossiers de consultation 4 jours (calendaires) avant la date limite de remise des offres ; en revanche, les candidats auront la possibilité de venir les retirer sur place ou de les télécharger sur le site internet :

<https://www.amf29.asso.fr>

référence : 2016\_CCPG\_PI\_005\_Maîtrise d'oeuvre eau assainissement 2016

L'offre du candidat constituera un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux :

- un acte d'engagement (A.E.) : cadre fourni ci-joint à compléter impérativement,
  - le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
  - le programme
  - un « mémoire technique » support pour établir la valeur technique de l'offre, pièce obligatoire. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre.
- Le mémoire comprendra :

- Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
- Les références réglementaires adoptées,
- Les titres des intervenants
- Les moyens proposés
- Les références pour des missions d'études similaires
- Le rapport de visite
- Les méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission.

L'offre du candidat sera complétée par les documents constituant la candidature conformément à la liste établie par arrêté ministériel, en application de la sous-section 6 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016

Les candidats pourront justifier de leurs capacités financières et professionnelles par tous moyens.

En cas de groupement, les pièces et renseignements demandés ci-avant au titre de la candidature devront être produits pour chaque membre du groupement.

Les candidats peuvent avoir recours, s'ils le souhaitent, pour produire tout ou partie des éléments demandés au titre de la candidature, au formulaire DC2.

Les attestations d'assurances en cours de validité seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

Le candidat est informé que l'Administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO. Les offres doivent être rédigées en français.

Si les documents exigés relatifs à la candidature ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français **certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.**

Les documents relatifs à la candidature seront examinés par le représentant du Pouvoir Adjudicateur avant la notification du marché. En cas de manquement dans la production des justificatifs réglementaires et conformes, l'offre sera écartée. Le choix se fera alors suivant le classement de tableau d'analyse des offres.

**L'enveloppe** portera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Président  
 Communauté de Communes du Pays Glazik  
 Service des marchés publics  
 67, rue du Général De Gaulle  
 29510 BRIEC DE L'ODET

**2016\_BRIEC\_PI\_005**  
**Maîtrise d'oeuvre eau assainissement 2016**

## Article 4 - JUGEMENT DES OFFRES

L'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix	40 %
Valeur technique appréciée au regard des éléments demandés dans le mémoire justificatif	60 %

➤ **Critère prix noté sur 40 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = 40 x (Y1/Y)

dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (40).

➤ **Critère valeur technique noté sur 60 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant :

Appréciation et Notation de la valeur technique	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Une offre obtenant la note de 0 pour le critère valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 60 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix forfaitaire de l'offre d'un entrepreneur, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation ; il sera simplement tenu compte du montant figurant dans l'acte d'engagement.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le maître d'ouvrage indique qu'une phase de négociation pourra éventuellement être entreprise mais que la présente consultation est menée afin d'obtenir les meilleures offres des candidats qui devront en tenir compte lors de leur étude de prix. Le marché pourra donc être attribué sur la base des offres initiales. L'éventuelle phase de négociation portera sur le prix, la proposition technique. Le nombre de candidats choisis pour cette phase de négociation sera au minimum de trois.

## Article 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres adressées avant le : **lundi 27 juin 2016 à 12 heures**

A : Communauté de Communes du Pays Glazik  
Service Marchés  
67, rue du Général De Gaulle  
29 510 BRIEC DE L'ODET

devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

« Référence » : 2016\_CCPG\_PI\_005\_Maîtrise d'œuvre eau assainissement 2016

**Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.**

## Article 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude les entreprises devront s'adresser à :

Eric LE GOFF, Directeur des Services techniques, Tél : 02 98 57 70 91 ou 06 70 31 94 52  
Courriel : [dst@glazik.com](mailto:dst@glazik.com)

Romain LAMER, responsable assainissement,  
Tel : 02 98 57 70 91  
e-mail : [responsableassainissement@glazik.com](mailto:responsableassainissement@glazik.com)

Daniel PENNEC, responsable eau potable,  
Tel : 02 98 57 70 91  
e-mail : [siaep-technique@hotmail.fr](mailto:siaep-technique@hotmail.fr)